

## CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

### PROCES-VERBAL

17ème séance

De la séance ordinaire du

de la législature

2016 - 2021

Jeudi 26 septembre 2019, 20h.00

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

---

Présidence : **Mme Marlyse RUEDI-BOVEY**

Sont présents : 43 Conseillères et Conseillers à l'appel, 1 Conseillère à assermenter, 1 Conseiller en retard.

Excusées : Mmes     DAHBI RIO Jamila  
                          LIGUORI Olga  
                          LOEWER Isabel  
                          MORIER Ornella

MM.                 CORTHEZY Laurent  
                          CUGNONI Pascal  
                          DUPASQUIER Daniel  
                          MORIER François

Huissier :             M. CORNU Jean-Marie  
Procès-verbal :       Mme KAUFMANN Manuela

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** ouvre la 17<sup>e</sup> séance de la législature. Elle salue particulièrement M. le Syndic Daniel CROT, Mme et MM les Municipaux Claudia PERRIN, Blaise JAUNIN, Luigi MANCINI (Denis FAVRE étant excusé), Mme Sandra CACCIA, boursière communale, M. BOTRÉ, ainsi que M. Jean-Marie CORNU, huissier. Ses salutations s'adressent également à M. Gauthier d'Infralab, au représentant de la presse et au fidèle public. Elle constate que la convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 11 septembre 2019.

### **1. Appel**

Il est effectué par Mme Manuela KAUFMANN.

43 Conseillères et Conseillers sont présents sur 52. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Suite à l'absence d'un futur conseiller qui aurait dû être assermenté lors de cette séance et qui est également candidat à l'élection à l'ASIGOS, **Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** demande une modification de l'ordre du jour, à savoir la suppression du point 10.

L'assemblée adopte à l'unanimité l'ordre du jour à 13 points.

## 3. Assermentation

Trois assermentations étaient prévues : M. Daniel SPÖRRI en remplacement de M. Nicolas TIÈCHE, M. Dylan PISANI en remplacement de M. Martial GRIN et Mme Evelyne GERVAIX en remplacement de Mme Chloé CORTHESEY. MM. SPÖRRI et PISANI étant absents, ils seront assermentés le 7 novembre 2019.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** procède à l'assermentation de **Mme Evelyne GERVAIX**, Conseillère communale EIR qui remplace **Mme Chloé CORTHESEY** démissionnaire. Après lecture du serment et promesse, **Mme GERVAIX** rejoint l'assemblée.

## 4. Présentation INFRALAB

**M. Anthony GAUTHIER** (ingénieur chez Infralab) fait une présentation de l'étude réalisée sur l'état des routes de la Commune de Romanel et soumet à l'attention des Conseillers différents scénarios d'intervention.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** explique que la Municipalité avait mandaté en 2017 la société Infralab pour l'étude en question et que l'état des routes fera l'objet d'un préavis présenté prochainement, probablement au premier semestre 2020.

La présentation est suivie d'une riche discussion lors de laquelle les Conseillers ont demandé des précisions supplémentaires sur le sujet. Les réponses ont été données par M. Gauthier et par la Municipalité.

(suspension de séance pendant 5 minutes)

## 5. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** demande de corriger à la page 255 : « la loi sur les amendes d'ordre » à la place de « la loi sur le parking ».

L'assemblée vote à main levée : le procès-verbal est adopté à une large majorité (aucune voix contre, 3 abstentions).

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** remercie la secrétaire pour le procès-verbal.

## 6. Communications du Bureau

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** lit le texte suivant :

« Ce soir, j'ai le plaisir et la grande responsabilité de présider mon premier conseil. Afin que tout se passe pour le mieux, je souhaite vous rappeler un certain nombre de bonnes pratiques : toute absence à une séance plénière doit être annoncée à la secrétaire ou à moi-même. Merci également de transmettre à la secrétaire toute modification de vos coordonnées (adresse, n° de téléphone, adresse mail, compte bancaire) afin que les fichiers

soient toujours à jour. Une liste circule à cet effet. En séance plénière, je vous encourage à intervenir, mais dans le respect des uns et des autres. Je vous rappelle d'attendre le micro avant de commencer à parler et vous remercie de donner votre nom. Je vous connais toutes et tous de vue, mais pas forcément votre nom. Cela viendra... Merci de me laisser un peu de temps.

Le jeudi 4 juillet a eu lieu la passation des clés en présence de l'ancien et du nouveau Bureau. La soirée s'est terminée à la Charrue où nous avons partagé un bon repas.

J'ai participé à la fête du 1<sup>er</sup> août et eu l'honneur de faire mon premier discours en tant que Présidente du Conseil.

Le jeudi 19 septembre j'ai assisté à la sympathique cérémonie organisée par la Municipalité pour l'accueil du drapeau des JOJ 2020.

J'adresse, au nom des habitants du village, un grand merci à la Municipalité pour avoir organisé ce moment très convivial et pour avoir offert à la population verre de l'amitié et saucisses grillées. Merci aussi à MM. Progin et Oppliger, ainsi qu'à la Société de Jeunesse.

20 octobre Elections fédérales : Nous avons besoin de vous pour assurer le dépouillement. Une liste circule, je vous remercie de vous inscrire. Nous avons également besoin de 8 personnes qui seraient d'accord de venir avec leur ordinateur. Merci de le préciser sur la feuille d'inscription. Une séance test est prévue le jeudi 17 octobre à 18h30 pour les personnes qui viendront avec leur ordinateur.

D'entente avec la Municipalité, nous avons fixé les dates pour les séances de Conseil du premier semestre 2020 : jeudi 5 mars, 14 mai et 25 juin. Pour cette fin d'année, 2 séances : 7 novembre et 12 décembre. J'en ai terminé avec les communications du Bureau. »

## **7. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)**

### **Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Daniel CROT**

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Je vous informe que notre collègue Blaise Jaunin a été nommé le 1<sup>er</sup> juillet dernier à la fonction de Vice-syndic pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

En ce qui concerne nos apprentis communaux, tous ont réussi brillamment leur CFC à l'issue de l'apprentissage de leurs métiers respectifs, soit :

Madame Solange da Silva Bastos, apprentie au Service de l'enfance, a obtenu son CFC d'Assistante socio-éducative, orientation « accompagnement des enfants ».

Monsieur Alexandre Domingues Dias, apprenti au Greffe municipal, a obtenu son CFC d'Employé de commerce, formation initiale élargie.

Monsieur Benjamin Morand, apprenti au Service des travaux, a obtenu son CFC d'Agent d'exploitation.

Tous ont été félicités par la Municipalité et voguent maintenant vers de nouveaux horizons professionnels.

Trois nouveaux apprentis ont débuté leur formation au sein de notre commune ; il s'agit de :

Sam Marion, apprenti Agent d'Exploitation au Service des travaux depuis le 29 juillet ;

Lorenzo Gagliardi, apprenti Employé de Commerce à l'Administration communale depuis le 1<sup>er</sup> août ;

Berna Kolukisaoglu, apprentie Assistante socio-éducative au Service de l'enfance depuis le 19 août.

Le 30 août dernier, nous avons reçu la démission de son poste d'Assistant socio-éducatif à la Garderie de Monsieur Davide Annese, ceci avec effet au 31 octobre prochain. »

**M. le Municipal Luigi MANCINI** signale que le wifi de la salle ne fonctionne pas et qu'il sera rétabli le lendemain.

### **Communications de la Municipalité lues par M. le Municipal Luigi MANCINI pour le dicastère de M. le Municipal Denis FAVRE**

« Le Département du territoire et de l'environnement a approuvé, le 27 juin dernier, notre Règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions, qui est d'ores et déjà applicable.

Je vous informe avoir été nommé à la fonction de Président du Schéma Directeur du Nord Lausanne le 1<sup>er</sup> juillet dernier. »

### **Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Luigi MANCINI**

« Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019, conformément au Postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Jean-Claude Progin, de nouveaux tarifs ont été validés par la Municipalité et sont désormais appliqués lors de la location de toutes les salles communales mises à disposition des divers locataires. La gestion de la Buvette du FC Romanel lui appartient durant toute l'année. Un lien inséré sur le site Internet communal renvoie les locataires directement sur le site Internet du FC. Les locations ne sont cependant pas possibles durant la période de championnat.

Jeudi dernier 19 septembre, des membres des Municipalités, des élèves et des accompagnants de plus de 300 communes de notre canton, dont la nôtre, se sont rendus au Stade Pierre de Coubertin à Lausanne afin de participer à l'opération intitulée « Un drapeau des JOJ2020 dans chaque commune vaudoise » organisée par le Corps préfectoral vaudois et la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

A l'issue de cette manifestation, une petite cérémonie, destinée à accueillir dans notre commune le drapeau des JOJ2020, a été organisée et proposée à la population. Cette réception a rencontré un franc succès auprès de l'ensemble des personnes venues y participer. Tous les participants présents ont pu, dans une ambiance de partage fort sympathique, profiter du verre de l'amitié et des saucisses grillées offertes à cette occasion par notre commune et ont été ravies de pouvoir ainsi prendre part à cet événement particulier.

La Commission consultative du feu du SDIS La Mèbre est désormais composée de nouvelles personnes, soit :

- Madame Martine Lob pour la Commune de Cheseaux-sur-Lausanne
- Messieurs Philippe Reymond et Jean-Luc Cachin pour la Commune de Jouxens-Mézery
- Monsieur André Guex pour la Commune du Mont-sur-Lausanne

Rappelons que notre commune y est représentée par Madame Aurélie Mello, Monsieur Jean-Paul Chapatte et moi-même. »

### **8. Préavis Municipal N° 33 / 2019 « Crédit de construction - Chemin du Village : remplacement des collecteurs et conduites industrielles »**

**M. le Conseiller Philippe URNER** lit le rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter le Préavis.

**M. le Conseiller Romain BIRBAUM** lit le rapport de la Commission Technique qui propose d'accepter le Préavis tel que présenté.

## DISCUSSION

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** pose une question sur l'accès des véhicules pendant la durée des travaux. Et également l'accès aux commerces et l'accès des pompiers et des ambulances. Il demande à la Municipalité de présenter des garanties à ce sujet et non pas une simple séance d'information. Il précise que les riverains se contenteraient d'un accès sens unique aux véhicules routiers.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond qu'il est évident qu'on ne va pas laisser les habitants cloîtrés chez eux pendant 6 mois. La séance d'information servira à écouter les habitants et les services (feu, ambulance). Ce n'est pas la première fois que les entreprises concernées font des travaux dans ce type d'environnement. Le maximum de précautions seront prises pour qu'il n'y ait pas de problèmes.

**M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE** regrette qu'une mention plus claire aux riverains n'ait pas été faite dans les rapports, surtout celui de la Commission Technique. Il se dit satisfait de la réponse de M. Jaunin et espère que la même efficacité pourra être constatée lors de ces travaux que lors d'autres travaux précédents.

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** remercie la Municipalité d'avoir présenté un préavis de ce type et les deux commissions pour leur approfondissement. Néanmoins, il a une remarque après lecture de la page 6 : sur la photo il constate que le trottoir dessiné ne correspond pas au niveau de ses limites dans le préavis 50/2015 voté et accepté. Il tient à ce qu'on respecte scrupuleusement les travaux votés, soit un trottoir qui va jusqu'à l'intersection des parcelles 161 et 678 et qui figurait au point 4 du préavis 50 /2015 ou à l'image de la page 3. La petite différence est la bordure le long de la parcelle chez M. Amy.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond que M. Maspoli a tout à fait raison. A la dernière lecture il avait constaté avec effroi la différence entre les deux photos. Mais en haut de la page 4 il y a un autre graphique, où le trait orange se prolonge jusqu'à la fin de la parcelle Amy. Il rappelle également les propos de la Commission des Finances qui précisait que le trottoir se prolongeait jusqu'en bordure de la parcelle Amy.

**M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI** a une question concernant le point 3.3 : la réfection du parking de l'Administration communale. Il voudrait savoir si la Municipalité a envisagé d'y installer une borne pour recharge des voitures électriques. Ce genre d'installation peut se faire d'une manière neutre du point de vue financier, une jeune entreprise du Mont (Green Motion) prend tout en charge. La Municipalité devrait simplement mettre à disposition deux places de parking pendant 5 ans.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond que c'est une solution évoquée avec M. Denis Favre. La Municipalité fera le nécessaire pour qu'une ou deux bornes y soient installées à condition que le Conseil communal accorde le crédit demandé, y compris les CHF 40'000.- pour la réfection du parking. La même chose pour le tubage d'une caméra à l'éco-point (voir rapport Commission de Finances).

**M. le Conseiller Karim BEN NSIR** évoque la page 9 du préavis. Sous la rubrique 200 Travaux de génie civil sont mentionnés CHF 1'639'039.-HT. Dans le rapport de la Cofin 2.8 on parle de CHF 2'290'000.-TTC. Il demande si c'est juste que la commune va dépenser 2'160'209.- et plus tard elle se fera rembourser CHF 401'960.- par le Service de l'eau de Lausanne, Service du gaz des SIL et Swisscom. Il a de la peine à comprendre le tableau de la page 9 qui parle de CHF 1'639'039.-

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond que CHF 1'765'244.- représente la somme incluant la TVA. Si on enlève CHF 401'960.- de CHF 2'167'209.- on arrive à CHF 1'639'039.-. A ce moment il faut mettre la totalité du coût du préavis et recevoir après les contributions des

autres entreprises. La même chose se passe si on fait une demande de subventions : d'abord on demande la totalité du prix du préavis et ensuite on déduit les subventions.

**M. le Conseiller Karim BEN NSIR** réplique que dans ce cas il faudrait mettre dans le préavis un total d'environ CHF 2'900'000.-

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** infirme cette hypothèse, car on demande au Conseil de voter un montant de CHF 2'475'000.- qui figure en dernière page du préavis.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** reprend l'argument de M. le Conseiller Karim Ben Nsir. Elle fait remarquer que M. Jaunin a dit qu'il fallait voter l'entier de la somme et seulement ensuite encaisser les CHF 400'000.-. Elle demande à M. Jaunin de confirmer ses propos. (M. Jaunin confirme). Cela veut dire que le total qui doit être voté est de 2 millions 9 et non pas 2 millions 4 comme marqué dans le tableau page 9.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répète que le Conseil doit voter CHF 2'475'000.-. C'est ce que la commune devra dépenser. Cette somme comprend déjà la déduction des CHF 400'000.-.

**M. le Conseiller Philippe URNER** précise que la Cofin a effectivement remarqué que quelque chose ne jouait pas tout à fait dans la présentation des chiffres. Toujours est-il que la responsabilité de la commune c'est l'entier du chiffre. On espère que le Service de l'eau des SIL et Swisscom vont payer leurs factures.

**M. le Conseiller Lothar HELM** estime que le remplacement des collecteurs et des conduites est nécessaire. Néanmoins il va refuser ce crédit de construction et voici pourquoi : page 6 la chaussée sera refaite à neuf sur la base de ce qui existe, y compris les trottoirs. Mais page 2 « ...la Municipalité souhaite également profiter de ces importants travaux pour réaliser les aménagements prévus depuis longtemps au chemin du Village, permettant ainsi d'améliorer le cheminement piétonnier (voir postulat Hornung) .... le parcours du hérisson... ». Or, la seule amélioration sera le prolongement du trottoir entre le chemin des Vernes et le croisement avec le chemin de la Judée. Des travaux déjà votés en 2015. Suite aux constructions au centre du village, il faut repenser l'aménagement du chemin des Biolles. Il serait souhaitable de réfléchir à un concept global, des deux chemins parallèles au chemin du Village. Par exemple la limitation de la vitesse, sens unique à la montée et sens unique à la descente, ouverture seulement aux bordiers etc. Si on refait maintenant le chemin du Village, il sera bétonné pour des dizaines d'années. Il rappelle que l'échelonnement du paiement se fera sur 30 ans et il pense qu'il vaut mieux réfléchir avant. La nécessité de changer la conduite de gaz a été constatée en 2015 et à l'époque elle était mentionnée comme urgente. Il propose de prendre une année supplémentaire de réflexion sur un concept global pour les deux chemins en question.

Pour finir, sans vouloir critiquer le Bureau du Conseil communal, il affirme qu'il aurait été souhaitable d'inclure la Commission d'Urbanisme dans l'analyse de ce préavis. La CUR s'occupait déjà de la problématique du chemin du Village dans la législature précédente.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** répond que les finances ne permettent pas d'inclure tout dans cette discussion. L'argent demandé dans ce préavis permet de refaire le chemin du Village à l'état actuel, ni plus ni moins. On ne fait pas du luxe, mais juste l'essentiel et le nécessaire. Et on refait toutes les canalisations en même temps.

**M. le Conseiller Lothar HELM** pense que le chemin des Biolles doit être refait de toute façon dans les 2-3 ans à venir. Le câble électrique pour l'alimentation d'une sous-station qui sera posée à cet endroit demandera de refaire une partie de cette route. Dommage aussi de ne pas appliquer une des solutions proposées déjà en 2015-2016 (étude de M. Blanc) pour l'amélioration du passage devant le Four Banal. Un trottoir qui suivrait vraiment jusqu'au bout ne serait pas un luxe. Pourquoi une réflexion n'a pas été faite pour des améliorations dans

ce sens ? Par ailleurs, mettre le chemin du Village à 30km/h demanderait des installations imposées par la loi. La conclusion est qu'il faudrait discuter toutes ces possibilités avant de se trouver devant le fait accompli.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** rappelle que le point essentiel de ce préavis est constitué par les canalisations, même si la discussion porte notamment sur la route et les trottoirs. Elles sont en mauvais état : électricité, gaz, eaux claires et eaux usées. Après remplacement des canalisations, la route sera refaite à l'identique. C'est depuis 2015 que c'est urgent.

**M. le Syndic Daniel CROT** appuie les propos de M. Jaunin et insiste sur le point essentiel du préavis : remplacement des canalisations. Il indique également que la réfection du chemin des Biolles est déjà prévue et qu'elle fera l'objet d'un autre préavis. La même chose pour la zone 30 au chemin du Village.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** précise qu'il faisait partie de la commission qui avait réfléchi à la zone 30. Il ne voudrait pas que le chemin du Village soit réservé aux riverains. La question qu'il pose c'est de décider si, chaque fois qu'on fait des travaux, on rebouche en refaisant à l'identique ou s'il faut permettre une réflexion sur de possibles améliorations sur le tronçon concerné. Si le Conseil renvoie ce préavis pour absence de réflexion (ce qui fera perdre encore une année), il devrait faire la même chose pour toutes les autres routes qui nécessitent des travaux. C'est une autre vision, qui engloberait aussi les transports, par exemple le LEB, mais cela impliquerait beaucoup plus de temps. Il observe que le Conseil se trouve devant deux optiques différentes, dont la mise ensemble fera perdre des années.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** se demande ce que le Conseil aurait voté si le préavis avait proposé l'accès réservé aux riverains. Il imagine que le Conseil aurait refusé. Ce qui compte c'est de refaire les canalisations le plus rapidement possible.

**M. le Conseiller Christian BOVEY** remercie la Commission Technique pour la proposition des tubes sous le parking. Il souhaiterait que cette solution soit étendue à tous les bâtiments, dans l'idée qu'à terme tous les bâtiments soient reliés par des tubes, ce qui permettrait de limiter les coûts des abonnements Swisscom.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** précise qu'il a participé avec M. Favre à une séance d'information la semaine précédente, dont il n'a pas encore pu faire le compte-rendu à ses collègues, concernant le développement de la fibre optique sur le réseau de Romanel. Il y aura une séance d'information sur la 5G, car beaucoup de personnes mélangent les ondes, sans parler de l'esthétique des antennes.

**M. le Conseiller Jean-Yves CHAPUIS** est surpris de voir qu'il est proposé de faire passer pendant deux ans le trafic au chemin des Biolles et qu'il n'a pas été tenu compte de l'étude qui proposait des améliorations. Il y avait aussi le chemin des Vernes qui aurait permis un certain dégagement. Il se dit déçu, comme son collègue, que la CUR n'ait pas été sollicitée à ce propos.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** précise que le chemin des Biolles n'est pas la seule alternative, mais qu'il y a aussi le chemin de Fontany, le chemin des Vernes. Les alternatives sont étudiées au coup par coup en fonction des phases. Le chemin des Biolles n'est pas une alternative figée dans le temps.

**M. le Conseiller Christian BOVEY** reprend sa proposition en expliquant clairement qu'il parle d'une liaison informatique et non pas de 5G ou GSM. Une liaison informatique permettrait d'avoir un seul abonnement pour internet par bâtiment.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** intervient en expliquant comment il comprend le préavis : la commune va commander des travaux pour près de 2 millions 8. C'est elle qui présentera les garanties pour cette somme. Par ailleurs il y aura trois participants qui vont financer à

raison des conventions établies - il imagine déjà pré-signées - pour CHF 400'000.- et des poussières. Les factures seront adressées à la commune de Romanel. La même situation est posée par les subventions, par exemple les travaux du Temple pour lesquels on attend toujours les subventions du canton. Deuxièmement il voudrait savoir si les honoraires des architectes et ingénieurs sont calculés sur 2 millions 8 ou 2 millions 4. Sa troisième question concerne le 10 %. Il voudrait savoir quelle est la marge d'erreur du prix fourni. Cette somme est chiffrée à CHF 180'000.-. Quelle est la possibilité que les devis ne soient pas respectés ? Pour finir, il dit comprendre la priorité donnée au sous-sol, mais alors pourquoi refaire le parking ? Des bosses sur un parking ne le choquent pas. Après constat de l'état du parking, rien ne lui semble être à ce point dangereux pour demander la réfection de cet endroit. Pour ce qui est du changement de l'éco-point, il n'est pas sûr que le Conseil suive dans le sens d'une installation ultra-chère. Par ailleurs il a demandé à la Municipalité des chiffres concernant la réfection du trottoir du chemin du Village. Quand la route sera défaite, cela concernera-t-il également les trottoirs ? Ou on les refait juste pour avoir la même couleur de bitume ?

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** confirme avoir reçu un courriel de M. Henry en particulier sur le trottoir, auquel il a rendu réponse. Il rappelle à l'ensemble des Conseillers que les canalisations ne se situent pas uniquement sous le centre de la route. Il se peut qu'il y ait des canalisations du côté du trottoir Sud, ou du côté du trottoir Nord. D'où la nécessité de refaire l'entier de la largeur. Par contre le parking, on peut le considérer comme un aménagement esthétique. Mais CHF 40'000.- ne font pas une énorme différence dans le total de CHF 2'475'000.-. Les containers enterrés devraient être déplacés du côté de la haie et le terre-plein enlevé pour permettre aux camions un accès plus aisé, d'autant plus que les arbres ne correspondent pas à ce qui devrait se trouver sur un parking.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** revient sur les 10% d'imprévus. Ils ne sont pas acquis aux entreprises. Toutes les soumissions doivent être justifiées, mais cela ne veut pas forcément dire qu'on les utilise. Les honoraires des mandataires ne sont pas faits avec les 10%.

**M. le Conseiller Thierry HENRY** n'a pas vu le mail de M. Jaunin, mais le remercie de la réponse donnée à l'instant. Par contre il n'est pas sûr que la façon dont le préavis est présentée soit juste juridiquement. Les factures seront adressées à la commune, c'est elle qui devra payer 2 millions 8. Il réitère sa question sur les frais d'architecte : s'agit-il d'un forfait, ou ont-ils été calculés sur la base des 2 millions 8 ?

Pour finir il annonce qu'il déposera un amendement demandant une réduction de CHF 40'000.- correspondant à la réfection du parking.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** demande à M. Henry de lui remettre le texte de l'amendement.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond à M. Henry que le calcul des 10% s'est fait sur CHF 1'850'000.- (1'639'000 + 13'000 + 209'000).

**M. le Conseiller Philippe URNER** montre la projection d'une « coupe » des canalisations qui aurait pu figurer dans le préavis. Sur la droite il montre des canalisations en attente pour la fibre optique (projet Betelec). La commune pourra demander un droit de passage qui rapportera de l'argent. On y voit également l'emplacement des canalisations eaux claires, eaux usées et le trottoir qui sera démoli et reconstruit. Cette coupe est valable depuis le bas du chemin du Village jusqu'au croisement avec le chemin de Judée. Une deuxième coupe présente la situation sous le croisement avec le chemin de Judée : on y voit une conduite d'eaux claires qui sera raccordée à cette occasion. La profondeur de ces fouilles est de 3-4 m sur 3,6m de large.

Il répète que la Cofin soutient ce préavis même s'il n'est pas présenté dans les règles de l'art, car il est extrêmement urgent de faire ces travaux. Si SIL-gaz a un doute sur les 3-400m

de conduites, il fermera le gaz sur toute la conduite. On pourra donc oublier la répartition des travaux en 4 phases, il faudra tout faire en une seule phase. Pour finir, il recommande de voter pour ce préavis urgent et nécessaire.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** insiste sur la nécessité de voter sur l'entier de l'investissement et non pas les chiffres de la page 9 du préavis. Qu'est-ce qui se passe si on n'encaisse pas les CHF 400'000.- hypothétiques ? C'est la commune qui devra avancer l'entier de la somme. Le montant du préavis devrait être augmenté de CHF 400'000.-, somme qui d'ailleurs ne figure nulle part dans le préavis (forfait ? calcul sur quelle base ?), c'est dans le rapport de la Cofin que cette somme est mentionnée. Il y a donc un manquement dans le préavis, la somme n'y étant pas mentionnée. Soit la Municipalité apporte un amendement au préavis, soit on le refuse parce que le montant n'est pas correct, soit Mme Pisani Ben Nsir dépose elle-même un amendement dans ce sens. Elle demande également à Mme Caccia de dire au Conseil comment il faut comptabiliser ce genre d'investissement.

(5 minutes de suspension de séance à la demande de la Municipalité)

**M. le Syndic Daniel CROT** fait son « mea culpa », car les remarques de Mme Pisani Ben Nsir, M. Ben Nsir et M. Henry sont rigoureusement exactes. Une erreur a été commise avec les chiffres du préavis et les subventions. Pour défendre ce préavis auquel la Municipalité tient énormément, il a le plaisir de déposer l'amendement suivant : « La Municipalité de Romanel dépose l'amendement suivant : d'accorder un crédit de CHF 2'875'000.-TTC pour le crédit de construction de la réfection des collecteurs, de l'électricité et de la route du chemin du Village. Signé : D Crot, A. S. Caccia. »

**M. le Conseiller Philippe URNER** précise que la Cofin soutient l'amendement déposé par la Municipalité.

**M. le Conseiller François STUDER** précise que la Commission Technique soutient l'amendement concernant la non-réfection du parking.

**Vote sur l'amendement de la Municipalité:** « La Municipalité de Romanel dépose l'amendement suivant : d'accorder un crédit de CHF 2'875'000.-TTC pour le crédit de construction de la réfection des collecteurs, de l'électricité et de la route du chemin du Village. »

L'amendement de la Municipalité est accepté à une large majorité (aucune voix contre, 1 abstention).

**M. le Syndic Daniel CROT** s'exprime sur le deuxième amendement. Il ne le soutient pas, car le parking n'est pas dans un aussi bon état qu'on le pense, notamment au niveau de l'éclairage qui est catastrophique (« coupe gorge ») une fois la nuit tombée.

**Vote sur l'amendement déposé par M. le Conseiller Thierry HENRY :** « Réduction de CHF 40'000.- qui correspond à la réfection du parking, ce qui ramène le budget à CHF 2'835'000.-. Signé : Thierry Henry ».

L'amendement de M. le Conseiller Thierry HENRY est accepté (21 voix pour, 14 voix contre, 6 abstentions).

**Vote final :** le Préavis Municipal N° 33/2019

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis Municipal N° 33/2019 adopté en séance de Municipalité le 14 mai 2019 ;

- ouï le rapport de la Commission Technique;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

1. d'accepter le Préavis N° 33/2019 avec deux amendements, à savoir :
  - premier amendement (Municipalité) : « accorder un crédit de CHF 2'875'000.- TTC pour le crédit de construction de la réfection des collecteurs, de l'électricité et de la route du chemin du Village. »
  - deuxième amendement (Thierry Henry) : « réduction de CHF 40'000.- qui correspond à la réfection du parking, ce qui ramène le budget à CHF 2'835'000.-TTC ».
2. d'accorder un crédit de **CHF 2'835'000.--**TTC pour le crédit de construction de la réfection des collecteurs, de l'électricité et de la route du chemin du Village ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles dans les limites du plafond de l'endettement ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de **30 ans**.

**Résultats du vote** : le préavis tel qu'amendé est accepté à une large majorité (37 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions).

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** remercie pour la confiance du Conseil communal et demande des excuses, au nom de la Municipalité, pour toutes ces péripéties.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** demande les chiffres des votes.

**M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI** souhaite qu'au procès-verbal de cette séance soit annexé le tableau de la page 9 du préavis corrigé et que les deux amendements y figurent.

**9. Préavis Municipal N° 34 / 2019 « Installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension au chemin des Terreaux. »**

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** lit le rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter le préavis.

**M. le Conseiller Karim BEN NSIR** lit le rapport de la Commission Technique qui propose d'accepter le préavis.

Pas de discussion.

L'assemblée passe au vote à main levée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le Préavis Municipal N°34/2019, adopté en séance de Municipalité du 19 août 2019 ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **d é c i d e**

- d'accepter le Préavis N°34/2019 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de **CHF 112'700.-** TTC pour l'installation d'une nouvelle cabine de distribution Basse Tension au chemin des Terreaux ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

**Vote** : le Préavis N°34/2019 est accepté à une large majorité (une abstention).

**M. le Municipal Luigi MANCINI** remercie pour le vote.

### **10. Election complémentaire à la Commission de Gestion**

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** rappelle que le 20 juin 2019 4 Conseillers ont été élus à la COGEST : MM. Jérémie DÄHLER, Christian TRINCA COLONEL, Pascal CUGNONI et Romain BIRBAUM. Un poste est à pourvoir.

**M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** propose la candidature de M. Le Conseiller François STUDER, ingénieur électricien.

L'élection de M. Studer est tacite, avec mention au procès-verbal, conformément à l'article

### **11. Motions, postulats, interpellations**

Aucune proposition.

### **12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal**

**M. le Conseiller Patrick MASPOLI** fait un retour sur la Commission intercommunale ASIGOS, qui a siégé lundi 23 septembre 2019, sous la présidence de la Vice-présidente Mme Fabienne Ségu, en l'absence du Président. Démission de Mme Ruedi-Bovey qui a pris la présidence du Conseil communal, remplacée par Mme Kolenko. La deuxième démission (M. Tièche) n'a pas encore trouvé de remplacement. La séance a été un peu scabreuse, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2019 a été refusé pour cause de manque d'informations sur certains votes. Le Préavis concernant le budget 2020 n'a pas passé (accepté, mais pas avec assez de suffrages). M. Luc Recordon a cédé sa place à M. Antoine Reymond, Municipal des écoles de Prilly.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI**, Président de l'ASIGOS, explique son absence à la séance précitée, et trouve dommage que les communes ne puissent pas s'entendre pour décider un budget.

### **13. Propositions individuelles et divers**

**M. le Municipal Luigi MANCINI** informe qu'il a reçu un email concernant l'éclairage public qui a été terminé et réceptionné. Il fournit les réponses reçues au sujet des moustiques

attirés par l'éclairage par leds. Il cite plusieurs études (néo-zélandaise, américaine, anglaise) dont la conclusion est que les lampes leds de bonne qualité (lumière bleue chaude 3000 kelvins), telles les lampes installées à Romanel, semblent attirer moins d'insectes que les lampes traditionnelles.

La deuxième question qu'il avait reçue, concernait la consommation électrique de l'éclairage public. Fin novembre 2016 : 205'000 kw/h. Pointage fin novembre 2018 : 110'000 kw/h. Le préavis prévoyait 100'000 kw/h, mais on sera encore plus bas, autour de 90'000 kw/h.

**M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI** interroge M. Mancini sur l'utilité du pilon sans lampe installé devant l'ancienne poste de Romanel.

**M. le MUNICIPAL Luigi MANCINI** répond qu'il y a deux mâts plus gros à l'entrée sur la route cantonale prévus pour l'éclairage de Noël. Les anciens supports posaient des problèmes de poids. Les éclairages de Noël ont été améliorés.

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** soulève le problème des fêtes organisées autour de Prazqueron par de nombreux jeunes qui vont très loin dans l'irrespect des employés communaux et des infrastructures. Il voudrait savoir si la Municipalité a prévu quelque chose, vu l'existence des caméras de surveillance. La commune paie à la Gendarmerie CHF 350'000.- par année, c'est pour cela qu'il faudrait leur demander de venir plus souvent, car la situation ne doit plus durer.

**M. le Municipal Blaise JAUNIN** est d'accord que la situation est inadmissible et que les jeunes vont trop loin dans l'irrespect. Les caméras ont pris un certain nombre de coupables, mais il est difficile de les identifier. Avec M. Mancini, ils ont décidé d'installer des caméras supplémentaires. En plus, lors de la réunion avec la Gendarmerie, il leur a demandé expressément de venir plus souvent sur la commune et en particulier sur le préau de Prazqueron, parce que la situation n'est plus acceptable.

**Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR** souhaite un retour sur la construction des classes et éventuellement si on peut prévoir une visite des lieux. Elle avait officieusement entendu qu'il y a eu des soucis pour terminer ces constructions.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond que c'est un chantier « course contre la montre » qui a été réussi. Plusieurs communes ont visité les lieux et ont pris comme référence ce type de construction. Au départ c'était compliqué avec les enseignantes, mais aujourd'hui elles sont bien installées. Elles ont demandé une adjonction de place pour les vestiaires à cause du volume des habits d'hiver. Mais pour le reste, le cadre est magnifique, il y a même des jalouses parmi les enseignantes de Jouxens qui sont venues visiter le bâtiment. Il est vrai qu'on a discuté avec la Municipalité pour faire une inauguration. Cela sera organisé prochainement.

**M. le Conseiller Philippe NOEL** constate, avec plusieurs autres concitoyens, une augmentation des nuisances provoquées par les avions de tourisme qui décollent ou atterrissent à la Blècherette. En 2006 une convention avait été signée entre les communes de Jouxens, Romanel et Morrens et la direction de l'aérodrome. Il demande à la Municipalité de communiquer à la prochaine séance la teneur de cette convention, notamment la limitation des vols ainsi que les dispositions prises pour la vérification de leur application et envisager des suites en cas de non-respect de ces règles.

**M. le Conseiller Philippe MUGGLI** évoque un article de « Lausanne Cités » du 27 juin 2019 où il est fait mention du premier vol commercial depuis la Blècherette. C'est une société genevoise MV Logistics qui a fait un essai. D'habitude elle envoie ses colis depuis

Cointrin. Mais dernièrement elle fait de la promotion pour des départs commerciaux depuis la Blècherette.

Il a l'impression que de plus en plus d'avions et d'hélicoptères survolent les zones habitées, alors qu'il y a des couloirs qui devraient être respectés. Un article du « 24 heures » du 28 août 2019 présente la réponse de la Municipalité de Lausanne à un postulat déposé en 2016 qui visait à réduire les nuisances liées à l'aérodrome. Il y a eu un protocole d'accord signé en 2018 entre la Municipalité de Lausanne et l'aérodrome, valable pour 5 ans et qui prévoit plusieurs mesures, dont une qui est assez inquiétante pour Romanel et les communes aux alentours. Il y a environ 40'000 mouvements par année. On peut décoller et atterrir du Nord ou du Sud ou vers le Nord et vers le Sud. Lausanne pousse pour que le nombre de décollages vers le Nord soit augmenté par rapport aux décollages vers le Sud. C'est ce qui est prévu dans cette convention. En 2017 on avait 8'600 décollages vers le Nord, donc vers Romanel, et 12'000 sont prévus à l'horizon 2024, une augmentation de 40%. Tout cela avec un nombre de mouvements qui est plus ou moins stable, hormis l'augmentation de ces nouveaux vols commerciaux.

Il voudrait savoir si la Municipalité a été impliquée dans les discussions et si l'offre de nouveaux vols commerciaux a été soumise à une autorisation de la Confédération, du Canton ou de l'OFAC. Il demande également que la Municipalité vérifie si les couloirs sont respectés et s'il est possible de faire quelque chose concernant la convention de Lausanne qui prévoit une augmentation de 40% des décollages vers le Nord, convention établie sans avoir consulté les communes impactées. Et aussi ce qu'il en est des nouveaux vols commerciaux.

**M. le Syndic Daniel CROT** ne peut pas répondre pour l'instant, mais il promet que la Municipalité s'occupera de ce sujet et il y aura une réponse au prochain conseil. Il est preneur des documents de M. Muggli.

**M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** annonce que le PLR Romanel-Cheseaux-Jouxpens organise à la déchetterie samedi de 9h à midi une présentation de M. Antoine Muller de Cheseaux, candidat au Conseil National.

**M. le Conseiller Olivier PACHE** exprime sa satisfaction que le nouvel éclairage led soit terminé, vu que le préavis datait de 2016 et prévoyait que les travaux se terminaient en 2017. Il se demande à qui sera facturé le surcoût de consommation des deux années supplémentaires, sans poser cette question directement à M. le Municipal Mancini.

Par ailleurs, il remercie la Municipalité d'avoir écouté son vœu d'installer deux défibrillateurs. La Municipalité a fait mieux, en les multipliant. Le 30 octobre tout le monde est invité à Prazqueron pour une présentation de ces appareils.

**M. le Syndic Daniel CROT** annonce qu'il prendra rendez-vous avec les responsables de l'aéroport et invite MM. Noël et Muggli à l'accompagner lors de l'entretien.

Quant à l'intervention de M. Pache, il invite à son tour les Conseillers à participer à la séance de présentation du 30 octobre.

**M. le Conseiller François STUDER** revient sur le site internet et son agenda. Il serait utile de publier également les différents flyers des manifestations. Il demande aussi pourquoi les anciennes manifestations sont effacées ?

**M. le Municipal Luigi MANCINI** y répondra au prochain Conseil.

**M. le Conseiller Jean-Luc PEREY** voudrait avoir des nouvelles de la subvention de Lausanne pour les travaux du temple.

**M. le Municipal Luigi MANCINI** répond que la demande a été faite et qu'elle figurera dans les comptes 2019. Le nécessaire a été fait en relation avec M. Lyon architecte et une subvention a déjà été touchée. De plus amples renseignements seront donnés au prochain Conseil.

**Mme la Présidente Marlyse RUEDI-BOVEY** remercie tout le monde pour la riche participation et annonce le prochain Conseil communal le 7 novembre 2019 à 20h dans la même salle.

Séance levée à 23h26.

La Présidente

Marlyse RUEDI-BOVEY

La Secrétaire

Manuela KAUFMANN